

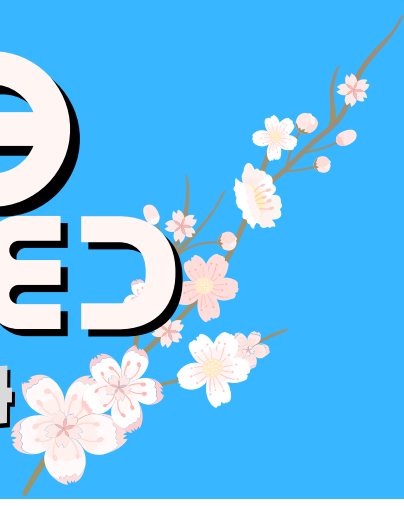
Cfdt:

LCL
BANQUE ET ASSURANCE



**INFO
CSE MED**

23 avril 2024



Encore Une ...

Fermeture de l'agence de Marseille St Giniez au profit de l'agence de Marseille Bonneveine

Une agence avec une base clients en nette progression avec 4000 clients à ce jour (+14% en 3 ans) et un PNB de 2.2k€ (hors Pros) en hausse de 31% en 5 ans.

Pour la CFDT cette fermeture n'a aucune justification économique et pose question.

De plus cette agence a bénéficié du programme de rénovation en 2019, pour un coût total de 352K€ qui partent en fumée !

Cerise sur le gâteau : les travaux sur Bonneveine pour accueillir les collègues de St Giniez ne permettront pas de travailler dans des conditions optimales de par le nombre restreint de salons privés et un open-space sous dimensionné.

Pour rappel une enveloppe de 30ke de travaux avait été nécessaire pour accueillir le regroupement de Mazargues vers Bonneveine début 2020.



Changement d'Horaires, c'est Hyeres qui s'y colle d'abord

Les élus CFDT ont émis un avis favorable du fait que :

- l'équipe présente aujourd'hui est favorable à ce changement d'horaires,
- la Direction s'engage à présenter un retour d'expérience en CSE sur cette modification d'horaires lors du premier trimestre 2025
- constatant que durant ces 3 derniers mois le taux de RDV du lundi représente 15% des rdv hebdomadaires.

Toutefois, la CFDT regrette que LCL perde un avantage concurrentiel en réduisant son amplitude de jours d'ouverture avec 2 agences (Centre et Gare) dans le périmètre.

Nous avons également demandé une vigilance particulière quant à la bascule des jours de congés et RTT pour les salariés concernés, pour que personne ne soit perdant.

Elle s'appelait PPV nous l'appellerons L'Arlésienne

Fort heureusement, les salariés LCL n'attendent pas après cette fameuse prime pour boucler leur fin de mois ou même organiser leur prochain voyage !!

Pour autant, ils s'interrogent sur ce complément de PPV annoncé en fanfare mais qui tarde à venir. Lors du CSE, la CFDT a demandé à la direction d'avoir une communication claire auprès des salariés afin de les informer de la situation à ce jour et de la date éventuelle du versement de cette "mystérieuse" prime !!

Il semblerait que le versement puisse intervenir en Septembre... espérons 2024 !

Dans l'éventualité où le décret gouvernemental si attendu ne sorte jamais, vos élus CFDT demandent que la promesse soit tenue avec une prime chargée des cotisations sociales soit 495 euros à minima.

Ne pas confondre : Arrêt de travail et Télétravail

Pour rappel, si vous êtes en arrêt de travail, vous ne pouvez pas et ne devez pas télétravailler au risque que cela soit considéré comme du travail dissimulé.

Toutefois, selon votre pathologie, un médecin peut considérer que vous êtes en mesure de pouvoir travailler mais uniquement à distance et peut donc faire une préconisation en ce sens. Dans ce cas, là, vos jours de "travail à distance" ne sont pas déduits du quota des 11 jours annuels.

Vos élus CFDT participent activement à la négociation du nouveau projet d'accord Télétravail et restent mobilisés pour que ce quota de 11 jours dans le réseau soit augmenté.

1er Mai : Jour Chômé ou Récupéré



Certains collègues s'interrogent sur la règle qui s'applique pour la récupération du 1er Mai.

La Direction a apporté une réponse claire :

Dès lors que des heures sont habituellement travaillées par le collaborateur ce jour-là, la journée est chômée. Dès lors qu'aucune heure n'est habituellement travaillée, la journée est récupérée.

Clair comme de l'eau de muguet !

Vos élus CFDT à ce CSE :



Nathalie CHABRAND 06 28 35 09 03 / Quentin FAVRE 06 78 46 30 79 / Chirstelle FAMILIAR 06 03 15 78 66 /
Estelle PARMENTELAT 06 29 46 32 12 / Frédéric FIOL 06 16 96 24 64
Représentante Syndicale : Angélique BLANCHE